

Image not found or type unknown



Vérification des créances salariales par le représentant des salariés

Par **6marc**, le **19/07/2019** à **01:22**

Bonjour,

En tant que représentant des salariés, le directeur général de mon ex-futur entreprise a décidé de ne plus me faire signer les créances salariales présentées aux AGS.

Comment puis-je donc contrôler ces créances n'ayant plus aucune vue sur celle-ci?

Merci d'avance pour vos réponses &/ou conseils.

Bien cordialement.

Marc.